

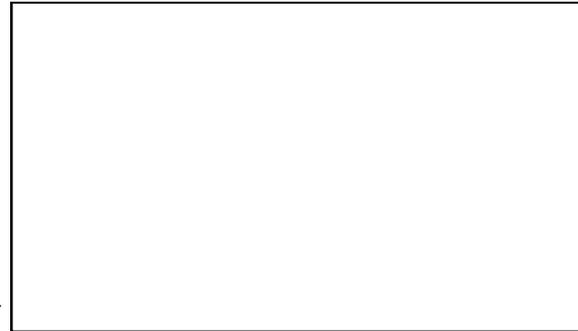
Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0921 S 05587 Imprimerie Leloup, Villemandeur 45	trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros	Directeur de Publication : Christian GUERIN 33 rue de Verdun 28150 VOEVES s3-orleans@snepsu.net
--	--	--

Déposé le 04 Mars 2020



Manif retraites à Chartres

CHALETTE PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Le SNEP-FSU au cœur des luttes

**Retraites:
Grève et manifestations
le 31 mars**

**DHG 2020 :
VIGILANCE !**

**Agir pour les
moyens de l'EPS,
contre les
suppressions
de postes,
les compléments
de services, ...**



Devant l'IA du Cher

On nous ment !

Christian Guérin
Secrétaire
académique



Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, la politique menée par « La République En Marche » révèle son caractère ultra libéral et se développe à « marche forcée » : répression policière, utilisation programmée du « 49-3 » et d'ordonnances... Les effets d'annonces, les discours médiatiques se multiplient, mais la population est de moins en moins dupe du caractère réel de la politique menée, au service des plus aisés et au détriment de la masse des citoyen-e-s, actifs ou retraités. Depuis le 5 décembre des mouvements sociaux d'une ampleur pas vue depuis bien longtemps combattent ces orientations gouvernementales et sont soutenus par une grande majorité des français-e-s.

Comparons affirmations gouvernementales et réalité

Sur les retraites :

- « le système actuel creuse le déficit de la sécurité sociale », or son budget est réellement excédentaire de 11,7 milliards.
- « Seulement 1,7 actifs cotisent pour 1 retraité », mais le PIB a été multiplié par 3 entre 1960 et 2017 et continuera de progresser jusqu'en 2040 ; et d'un autre côté on allège les cotisations patronales d'où un manque à gagner de 52 milliards et on refuse de taxer les revenus financiers.
- « On crée un régime universel », c'est faux car il ne concernerait déjà pas les marins, militaires, personnels naviguant, salariés de l'Opéra de Paris, routiers, policiers sur le terrain, douaniers...
- « Une réforme plus juste », alors que calculer la pension sur l'ensemble de la carrière est moins avantageux que sur les meilleures années (privé) et les 6 derniers mois (public).
- « Un euro cotisé donnerait les mêmes droits pour tous », mais si la valeur du point ne pourra pas baisser, il sera possible de la geler.
- « Les gagnantes seraient les femmes », mais qui ont les carrières les plus courtes, les plus hachées si ce ne sont les femmes !

Dans l'éducation :

Contraint de reconnaître que les enseignant-e-s seraient lourdement pénalisés par la réforme des retraites, Blanquer affirme qu'une revalorisation compenserait les pertes.

- Le Ministre annonce une augmentation de 100€ pour les entrants dans le métier. On est bien loin du compte quand dans le même temps le gouvernement prévoit le gel du point d'indice jusqu'en 2022. On donne d'un côté pour reprendre de l'autre ! En fait pas de revalorisation générale si ce n'est par de l'indemnitaire.
- La fausse revalorisation annoncée serait prétexte à augmentation du temps et de la charge de travail.
- Pas d'argent ? Les recteurs et DASEN viennent de toucher une prime annuelle de 50 000€ pour 2019, pour loyaux services rendus.
- C'est Blanquer qui a repoussé d'un an l'application des mesures de revalorisation liées au protocole PPCR.
- On affirme une priorité pour l'éducation, mais on poursuit réformes contestées et suppressions de postes !

Sommaire

Edito	P 2
Dotation 2020	P 3
Agir pour les retraites	P 3
Dossier corpo	P 4-5
Les élu-e-s des AS	P 6
Se syndiquer au SNEP	P 7
Echos du Cher	P 7
Fiche syndicalisation	P 8

Agir pour des alternatives

Toute cette manipulation médiatique a été déconstruite par les organisations syndicales et cela a permis à l'opinion publique de se forger sa propre vision des choses.

De plus, de nombreuses forces, notamment syndicales font des propositions pour maintenir et sauvegarder le système des retraites et pensions actuel. Idem sur l'éducation où la FSU porte des alternatives.

Un combat de longue haleine est en cours et toutes les forces n'ont pas été engagées dans la lutte. Il n'est pas trop tard et c'est ensemble que nous pourrions gagner. D'ores et déjà une nouvelle journée de grève interprofessionnelle est programmée le mardi 31 mars.

Soyons à la hauteur de nos exigences pour une société plus humaine, solidaire et intergénérationnelle !

Dotation rentrée 2020

Christian Guérin

Pour le second degré, il est prévu dans l'académie : +548 élèves en collège, -962 en lycée, +105 en LP ; soit au total -309.

Cela donne au niveau des moyens : +412 HP en collège (environ +22 ETP), +127 HP en LP/EREA (+7 ETP), -1870 HP en lycée (-103 ETP), toutes matières confondues.

Ce qui donne en collège au niveau départemental :

- pour le 18, +59 élèves soit une DHG de +134
- pour le 28, -175 élèves soit une DHG de -238
- pour le 36, -50 élèves soit une DHG de +331
- pour le 37, +350 élèves soit une DHG de +79
- pour le 41, +109 élèves soit une DHG de +219
- pour le 45, +255 élèves soit une DHG de +105

L'académie innove pour la dotation en collège et change la répartition qui ne sera plus travaillée par département mais au niveau académique (pour la rentrée 2020 seul le 36 est géré académiquement alors que les autres ont encore une marge d'autonomie mais en 2021, tout s'effectuera du rectorat).

La dotation de base se fait à partir d'un nombre de divisions théoriques, d'une ventilation complémentaire en fonction de 4 critères, d'un ajustement départemental et des moyens spécifiques et statutaires (coordination, labo...).

Pour la dotation de base on part d'un seuil unique pour tous les établissements de l'académie avec 30 élèves par classe (soit disant c'est « un compte rond » pour l'administration mais alors pourquoi pas 20 ?), ce qui donne une première dotation théorique.

A cela s'ajoute les fameux 4 critères (qui abonderont ou diminueront la dotation théorique) :

- la taille de l'établissement
- l'indice IPS (anciennement CSP mais affi-

né) = diplômes des parents, ambition et implication, conditions matérielles, capital culturel et pratiques culturelles sur les 6 derniers mois.

- l'indice d'éloignement = offre scolaire, offre sportive et culturelle présentes autour de l'établissement, et proposées aux élèves scolarisés dans l'établissement.
- taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers = ULIS et UPE2A.

Déjà nous remarquons que le choix des chefs est soit de tendre vers des classes à fort effectif pour maintenir des groupes ou des projets, soit d'alléger les classes mais au détriment des groupes ou projets.

En lycées, la légère baisse démographique n'explique pas tout et les suppressions de postes montrent que l'objectif de la réforme était bien la réduction des moyens.

Cela va avoir des répercussions sur les Mesures de Carte Scolaire ou sur un nombre croissant de compléments de service.

Les enseignants d'EPS doivent être vigilants sur les moyens attribués à la discipline. Il est important par département que les équipes contactent les militants du snep-fsu pour les informer des répercussions dans leur établissement et leur permettre d'avoir une carte au plus près pour les mouvements (qui se font maintenant à l'aveugle) mais surtout pour agir ensemble contre les suppressions de postes ou des compléments de service compensés par des HSA.

Sur le site national du SNEP FSU, vous pouvez trouver un « Kit DHG » qui constitue une aide pour l'action dans l'établissement pour la défense des moyens de l'EPS.

Retraites : *nouvelle* journée d'action le 31 mars

Un mouvement social unitaire d'une ampleur inconnue depuis 1968 (durée, catégories sociales en lutte, ampleur des manifestations, ...) avec une opinion publique qui reste majoritairement opposée au projet du gouvernement, avec le Conseil d'État qui s'émeut des lacunes du document au point de tancer sévèrement celui-ci.

Un gouvernement isolé mais qui s'obstine, ne répondant pas

aux exigences du mouvement social qui réclame le retrait du texte et qui porte des propositions permettant le maintien et l'amélioration du système actuel.

Les Organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FA-FP soulignent la détermination affichée encore le 20 février, par les manifestants et manifestantes dans tout le pays.

Elles appellent à poursuivre l'action notamment autour du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, et à préparer dès à présent la grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations dans tout le pays mardi 31 mars pour faire échec à ce projet de loi.

Corpo

**Au revoir CAPA,
bonjour LDG ...**

« Les lignes directrices de gestion académique entérinent la fin des compétences des commissions paritaires académiques en matière de mutations et de promotions. Même si c'est écrit en toutes lettres, c'est bien la fin de la transparence, de l'équité et du contrôle par les élu-es du personnel. Les personnels vont se retrouver seuls face à l'administration. Cette disparition des compétences des CAPA est une des conséquences désastreuses de la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction Publique ».

C'est un coup de force contre la démocratie sociale puisqu'elle s'inscrit à rebours de la longue marche

séculaire vers la démocratisation de notre Etat, dont le Conseil National de la Résistance, la constitution de 1946 et les lois Le Pors de 1983/84 sont les jalons glorieux. La démocratie n'est pas complète quand les contre-pouvoirs et les corps intermédiaires sont privés des outils qui leur permettent d'agir, quand le fonctionnement de l'appareil d'Etat et celui du monde du travail échappent à la délibération et à la confrontation des points de vue... Le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et de promotion est illégitime. »

Propos tirés de la déclaration de la FSU lors du CTA du 5 février 2020.

Plus aucune visibilité pour les commissaires paritaires du SNEP-FSU !

Suite à la suppression du contrôle du mouvement par les commissions administratives paritaires académiques et nationales, les élus du SNEP-FSU n'ont pas, cette année, pu travailler sur l'amélioration du projet de mouvement inter et il n'y a pas eu de FPMN, FPMN qui assurait égalité de traitement et transparence auxquelles la profession est très attachée.

Ils n'ont donc aucune information officielle sur le résultat des mutations inter.

Nous appelons tous les collègues qui ont obtenu leur mutation à nous le signaler afin que nous soyons en mesure de donner des informations précises aux collègues demandeurs de mutation à

l'intra. Nous appelons également tous les collègues qui n'ont pas obtenu leur mutation et qui souhaiteraient contester ce résultat ou obtenir des explications à nous contacter. Ensemble nous serons plus forts face à l'administration.

Mutations inter.

Pour rappel, le SNEP-FSU organisera deux stages d'informations sur les mutations (les 16 et 17 mars à Orléans et St Avertin), indispensables pour comprendre le mécanisme des mutations intra et éviter de faire des erreurs de stratégie, souvent impossibles à rattraper. Alors, si vous ne pouvez pas assister à l'un des deux stages et que vous souhaitez muter, n'hésitez pas à prendre contact avec Béatrice Bardin à : ba.bardin@orange.fr.

Nous vous rappelons également que le serveur sera ouvert du 9 mars midi au 25 mars minuit.

PROTESTATION

A la CAPA du 30/01/2020, les commissaires paritaires du SNEP-FSU ont protesté contre la suppression des CAP et contre la politique anti sociale du gouvernement.

Ils ont revêtu le maillot rouge revendicatif du SNEP et affiché symboliquement 0,1% devant eux puisque M. Blanquer a osé affirmer que 99,9% des enseignants sont favorables aux différentes réformes proposées.

Rappelons que les commissaires paritaires du SNEP-FSU, ont été élu-e-s dans l'académie avec 91% des voix de la profession !



**30/01/2020 :
dernière CAPA
échelons !**

**Béa
Bardin**



Les commissaires paritaires du SNEP-FSU ont siégé pour la dernière fois en CAPA avancement accéléré d'échelons, puisque suite à la loi de transformation de la fonction publique toutes les CAPA seront supprimées dès janvier 2021. Seules seront maintenues les CAPA de contestation.

Cette année, la CAPA révision des appréciations des rendez-vous de carrière ne s'est pas tenue car sur les 14 collègues qui ont fait un recours, 11 ont été acceptés (appréciations relevées) et les 3 collègues pour lesquelles les appréciations sont restées inchangées n'ont pas fait de contestation en CAPA. Le rectorat nous a néanmoins donné un bilan complet et sexué des RDV de carrière. Les inspecteurs ont réalisé au total 153 RDV de carrière. Une seule collègue a été rattrapée en septembre. Sur les 153 RDV de carrière, seuls 26 collègues ont obtenus un avis excellent (4 au 1^{er} RDV, 10 au 2^{ème} RDV et 10 au 3^{ème} RDV), soit 17% seulement des collègues!

Concernant la CAPA avancement accéléré d'échelons, on retrouve sur les « deux accélérations » les problèmes que posaient les anciennes carrières. Comment attribuer à seulement 30% de la profession une bonification d'un an ? Le « mérite » s'arrête t'il à 30% des enseignants ? Pour le passage au 7^{ème} échelon, nous avons 13 promotions pour 44 collègues promouvables. Les 4 collègues avec un avis excellent sont promus, puis ensuite, pour les 9 promotions restantes, le

rectorat applique, pour les collègues avec un avis très satisfaisant, les critères de départage suivants : ancienneté dans le corps, ancienneté dans l'échelon et date de naissance.

Pour le passage au 9^{ème} échelon, nous avons 12 promotions pour 42 collègues promouvables. Les 10 collègues avec un avis excellent sont promus, puis ensuite, les mêmes critères de départage sont appliqués pour les 2 promotions restantes.

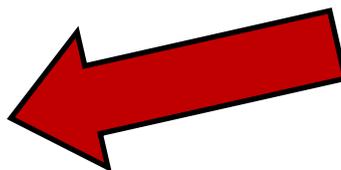
Concernant l'égalité professionnelle, l'administration tient compte de la proportion au niveau académique des hommes et des femmes dans le corps des professeurs d'EPS (45,3% de femmes pour 54,7% d'hommes) et non de la proportion hommes/femmes dans les promouvables comme nous le demandons. En effet, la profession se masculinise, les femmes, notamment dans les échelons les plus élevés sont défavorisées par le fait qu'il ne rentre plus qu'un tiers de femmes dans le corps des professeurs d'EPS...ce qui ne gêne en rien l'administration qui préfère rester sur ses positions et conserver le même cadre quel que soit le corps !

Le SNEP-FSU est intervenu lors de cette CAPA pour défendre une plus grande équité de traitement entre tous les collègues en continuant de dénoncer ces promotions au « mérite » qui divisent la profession plus qu'elles ne l'enrichissent. Il appelle les collègues à ne pas hésiter à contester leur appréciation finale de rendez-vous de carrière et à le contacter le cas échéant.

Le site du SNEP Orléans Tours
<http://snepf-su-orleans.net/wp/>.



**Contacts
Actualités
Infos corpo
Stages syndicaux à venir
Liens avec le site national
Etc.**



**N'hésitez pas à
vous y rendre**

Les nouvelles et nouveaux élu-es des A.S

Courant décembre, chaque bureau directeur des A.S devait organiser le vote pour élire les élu-es des A.S à leur conseil départemental de l'UNSS.

Nous pouvons nous interroger sur le taux de participation des A.S pouvant aller de 27% à 54%. En cause notre administration qui a laissé se dépatouiller les directeurs-trices départementaux-les, pour une grande partie nouveaux cadres de l'UNSS.

Aucun message de nos IPR-EPS, aucune visibilité sur les pages du rectorat ou des DSDEN... Même si nos DD-UNSS ont écrit à chaque président-e d'A-S, une grande partie d'entre elles ignorait la composition du bureau directeur, ce qui a parfois donné des votes un peu bizarres.

Bref il faudrait un investissement accru de l'administration et aussi revoir dans les différentes formations, celle des chefs d'établissement mais aussi celle des enseignants d'EPS, ce que sont les statuts de l'UNSS et des AS ...

Pour 4 ans, dans chaque département, les A.S seront représentées par leurs élu-es au CD-UNSS.

	18	28	36	37	41	45
Titulaire	FAVRE Yohann	JAN Cécile	LIMOGE Elise	ALVES Christelle	BOISSE Gil	JOYEUX Julien
Titulaire	BARDIN Béatrice	ROBERT Julien	FOURGNAUD Nicolas	FREYLING Nathalie	VERON Stéphanie	LAGEDAMON Christel
Titulaire	GAZUT Ludovic	ROBIN Olivier	BIENVENUT Marie-José	ROBICHON Philippe	BROUSSE Willy	OTERO Esmeralda
Suppléant	FOURNIER Géraldine	MAURICE Stéphane	BERTHELON- LINET Vincent	BOUREAU Marie-Ange	RIVIERE Thierry	CHAPERON Anne
Suppléant	VERCHERY Martin	BESNARD Damien	GUY Pascale	MAUPAY Vincent	LEBOLEUX Elodie	DE BOYSSON Thomas
Suppléant	DELSARD Aurélie	LEPOT Christine	MARIONEAU Samuel	JOUSSET Arnaud	CHAVGNON Christophe	THOLANCE Eric

Les élu-es des A.S au conseil régional de l'UNSS :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOISSE Gil : Ly Ronsard. Vendôme (41)	LAGEDAMON Christel : Clg La Sologne Tigy (45)
FREYLING Nathalie : LP Laloux. Tours (37)	BOURREAU Marie-Ange : Clg Anatole France (37)
LIMOGE Elise : LP Chateauneuf Argenton/Cr. (36)	LEPOT Christine : Clg Jean Monnet. Luisant (28)
VERCHERY Martin : Clg Georges Sand. Avord (18)	FAVRE Yohann : Clg Littré. Bourges (18)



C'est le moment de rejoindre le SNEP-FSU

Depuis le 5 décembre, la profession s'est engagée massivement pour demander le retrait du projet de retraite par points. La mobilisation a permis de faire perdre la bataille de l'opinion au gouvernement. Toutes les enquêtes d'opinion le confirment : la majorité de la population est pour le retrait du texte.

Paradoxalement, beaucoup de collègues ne perçoivent pas assez l'importance de l'activité syndicale dans ce processus. La FSU et avec elle le SNEP informent, mobilisent, interviennent...

Tout cela à un coût militant mais aussi financier que le poids du SNEP, ses moyens issus des seules cotisations permettent.

Trop de collègues restent isolés, et ne nourrissent pas la dynamique syndicale qu'il faudrait pourtant renforcer, notamment au moment où sont engagés des débats sur la revalorisation des enseignants, sur les dotations pour 2020, etc.

Plus nous serons nombreux dans le syndicat, plus nous peserons.

C'est pourquoi nous t'invitons à rejoindre le SNEP-FSU en adhérant dès à présent

Rappel : 66% du montant de la cotisation est reversé en crédit d'impôt (hormis pour la déclaration en "frais réels des impôts" – dans ce cas, le montant de la cotisation est à inclure dans les frais).

Sur une cotisation de 175€ (prof au 7^{ème} échelon), vous payez seulement 60€

Pour adhérer : remplir la fiche syndicale ci-jointe page 8 et l'envoyer au trésorier académique dont l'adresse figure en haut de la fiche.

Je choisis de payer ma cotisation :

- ◆ par CB, sur le site : <http://www.snefsu.net>,
- ◆ par chèque à l'ordre du SNEP-FSU - 4 chèques maxi possibles-
- ◆ par prélèvement (4 prélèvements possibles), joindre un RIB

**ensemble
on pèse
plus !**

**Michel
Della
Malva**



Echos des départements

Installations sportives : le SNEP 18 a rencontré le Maire de Bourges et son adjointe aux sports.

En effet, suite à notre enquête de rentrée, sont apparus différents soucis au niveau d'un grand nombre d'installations sportives de la ville. Nous avons donc demandé une entrevue au maire de Bourges qui nous a reçus le mercredi 15 janvier 2020.

L'objet de cette rencontre était de faire le point sur les installations sportives municipales (état, disponibilité, travaux prévus) mises à disposition des enseignants d'EPS dans le cadre des cours d'EPS et de l'animation de l'association sportive, en précisant que l'exercice de notre métier est directement lié aux équipements sportifs, tout comme celui d'assurer la sécurité de nos élèves.

Nathalie Bonnefoy, l'adjointe aux sports de la ville, a bien conscience des problèmes qui existent, ayant fait un diagnostic de l'ensemble des infrastructures sportives (et un audit en 2014). La majorité des installations sportives a plus de 40 ans et sont donc vieillissantes. La municipalité a d'ailleurs ouvert au budget 2020, 2,6 millions d'euros pour les installations (entretien, travaux, construction).

Nous avons ensuite repris une par une les installations qui posaient problèmes : 3 gymnases, 6 stades et 4 installations extérieures, sans compter les vestiaires et les sanitaires. Pour chaque installation évoquée, une réponse a été apportée à court, moyen ou long termes.

Le maire de Bourges a même proposé que nous fassions le point sur les équipements tous les 6 mois avec son adjointe, proposition que nous avons acceptée.

Le SNEP 18 a rencontré les candidats aux élections municipales de Bourges

Lors d'une réunion du bureau départemental, a été évoquée la possibilité de rencontrer les candidats à la mairie de Bourges. Nous avons donc pris contact avec les 5 candidats, qui ont tous répondu positivement.

Nous avons ainsi pu aborder différents sujets concernant à la fois les enseignants d'EPS et les professeurs de sport tout comme les projets contribuant au développement de la pratique sportive à Bourges, comme les installations sportives mises à disposition par les collectivités locales pour les cours d'EPS et la pratique du sport scolaire, l'aide au financement des associations sportives dans le cadre contraint d'une baisse du budget des sports, en direction du milieu associatif sportif (ANS, parlement du sport, ...), la place du CREPS dans la ville de Bourges, la ville de Bourges et les jeux olympiques et paralympiques 2024 (projet terre de jeux), le SNU.

Les échanges ont été riches et cordiaux. Reste à savoir ce que chaque candidat retiendra de ces entrevues !

